COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 8 septembre 2021
Greffe 2x_0135 + 0195_Communications éditées
+ Commune en santé_dhe

Présentation du Label « Commune en santé »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Développé par Promotion santé Valais, le Label « Commune en santé » est maintenant également disponible sur les Cantons de Vaud, du Jura, de Genève et de Fribourg. A ce jour, nous comptons 32 communes labellisées sur le Canton du Valais, 14 vaudoises, 6 jurassiennes, 4 genevoises et 1 commune fribourgeoise en instance de labellisation.

Pour le Canton de Vaud, Château-d'Œx a été la première commune labellisée avec 27 mesures de promotion de la santé validées en 2015 et nous devons maintenant préparer les démarches nécessaires pour recertifier notre commune.

Le bénéfice principal de cette démarche est de faire l'inventaire de toutes les actions communales en faveur de la promotion et de la prévention santé et de les valoriser. C'est une façon originale d'améliorer l'image de notre Commune auprès de notre population et des nouveaux arrivants. De plus, les équipes de soutiens du Label sont à disposition des autorités communales pour améliorer leurs connaissances en promotion de la santé et de développer une dynamique positive autour de la prévention et de la promotion de la santé au sein de la commune. Cela permet également de renforcer les liens avec les organismes régionaux ou cantonaux de prévention et de facilité leur implémentation au niveau local.

Comme mentionné plus haut, ce label est actuellement exclusivement déployé en Romandie. Il est cependant intéressant de relever que la visite à Château-d'Œx de Mme Isabelle Moret, alors, Présidente de Conseil national, était spécifiquement liée à une proposition de loi fédérale sur la promotion et la prévention santé et que l'extension du Label à l'ensemble de la Suisse serait certainement un exemple à suivre.

En ces périodes troublées de pandémie, il est d'autant plus important de réfléchir comment nous pourrions soutenir nos concitoyens et concitoyennes dans leur santé. La promotion de la santé a comme ambition d'agir sur l'environnement et les conditions de vie de la population afin de les encourager à mettre en œuvre de plus saines habitudes de vie. Ces conditions passent par une promotion active des activités sportives et nutritionnelles ainsi que par une prise de conscience des effets bénéfiques du cadre de vie et des activités sociales.

Dans le but de poursuivre cette démarche, la Municipalité propose que la commission municipale chargée de suivre ce dossier soit renforcée par trois membres du Conseil communal. L'objectif principal de cette commission sera de reprendre l'inventaire des mesures inventoriées en 2015 et de les analyser. Cette commission pourra également s'appuyer sur les compétences des répondants cantonaux et régionaux pour proposer de nouvelles mesures, plus adaptées à la région et s'assurer que les nouvelles infrastructures communales soient en adéquation avec les recommandations de promotion et de prévention santé.

Conscient de l'originalité de cette démarche, la Municipalité propose que cette élection soit agendée pour le prochain Conseil communal. Les Conseillères et Conseillers désireux d'informations complémentaires sont encouragés à visiter le site internet des Communes en santé www.labelcommunesante.ch ou à s'adresser directement à votre Municipalité.

La municipalité.